

Journée régionale du Réseau Paysage Occitanie

11 mai 2017, Carcassonne

Stratégies régionales du paysage ?

Premiers retours de la mission de parangonnage
européen



En finir avec quelques confusions sur le paysage

- Ce n'est pas l'objet de simples politiques de protection, un objet de **conservation**, de nostalgie
 - Il ne se limite pas à l'espace naturel ou **rural**, mais concerne aussi l'urbain
 - Ce n'est pas une notion « subjective », **esthétique** (les goûts et les couleurs...) mais un bien commun, objet de décisions collectives



- Ce n'est pas le supplément décoratif, généralement **végétal**, d'un projet

Paysage : la définition en vigueur

« Partie de territoire, telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques »

Convention Européenne du Paysage (Florence 20 octobre 2000, ratifiée par la France le 1^{er} juillet 2006 (intégrée dans le Code de l'Environnement : loi RBNP du 8 août 2016 avec ajout du dernier adjectif)



Les politiques paysagères de nos voisins : **Une dimension et des caractéristiques pertinentes**

1- La pertinence d'une stratégie « régionale »

(au sens de l'échelle surfacique et démographique)

2- « Protéger, gérer, aménager »

L'inséparable triptyque de la Convention européenne

3- Stratégies « centrales » et initiatives locales

Une complémentarité dynamique



1- La pertinence d'une stratégie « régionale » : *le constat général*

Les investigations menées à ce jour par la mission parangonnage du CGEDD ont permis de constater que les exemples européens les plus **aboutis** et les plus **cohérents** de pilotage stratégique de l'application de la Convention Européenne du Paysage sont *d'une échelle démographique et surfacique qui correspond aux nouvelles régions françaises*

... ce qui se comprend intuitivement : échelle de constitution de réseaux, d'interconnaissance des acteurs, d'identification des initiatives locales...



1- La pertinence d'une stratégie régionale

Les exemples européens

L'Irlande (4,6 M hab, 70 000 km²) : National Landscape Strategy

La Suisse (8,4 M hab, 41 000 km²) : Conception Paysage suisse

La Wallonie (3,6 M hab, 17 000 km²) : « plate forme paysage » + 13 atlas

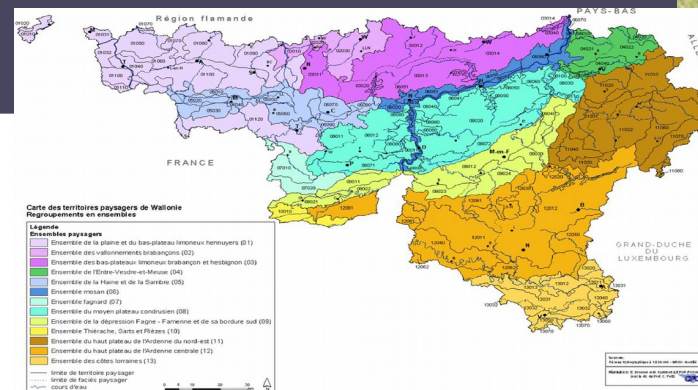
Les régions Italiennes (ex : Toscane 3,75 M hab, 23 000 km²) : piano

Paesaggistico approuvé

Les Pays Bas (17 M hab, 33 000 km²) : Agenda Landschap

France : 60 M hab sur 550 000 km²

Occitanie : 6,7 M hab sur 72 000 km²



1- La pertinence d'une stratégie régionale : les cas particuliers de la Catalogne voisine

- 7,566 M hab (<=> Occitanie) sur 31 950 km² (Occ. : 2)
- La **Llei del Paisatge de 2005** constitue une véritable stratégie d'ensemble :
 - Connaissance : *catallegs* achevés
 - Objectif de qualité sur l'ensemble du territoire : les *directrius* en cours d'établissement
 - Un opérateur : l'*Observatori* et un fonds incitatif
 - Une politique d'*éducation au paysage* (ci-dessous)
 - Des initiatives locales : les *cartas*
 - Une dynamique participative (« wikipedra »...?)



Làmina 6
El Priorat

La renovació d'un antic paisatge agrari



1. El desenvolupament original del paisatge del Priorat
El paisatge del Priorat és el resultat d'un desenvolupament agrícola que ha anat creixent al llarg dels segles. Aquesta evolució ha estat condicionada per factors com el clima, el sòl i les necessitats dels pagesos.

2. L'impacte de les vides i dels camps
La introducció de les vides i dels camps ha canviat radicalment el paisatge, creant un mosaic de colors i textures que defineixen l'entorn.

3. La recuperació del paisatge
A partir dels anys 80, s'ha iniciat un procés de recuperació del paisatge, buscant un equilibri entre la producció agrícola i la conservació del patrimoni natural.

4. El paper de les institucions
Les institucions han jugat un paper clau en la recuperació del paisatge, mitjançant la creació de reserves i la promoció de pràctiques sostenibles.

5. El paisatge com a patrimoni
El paisatge del Priorat és considerat un patrimoni cultural i natural, i això ha permès la seva protecció i el desenvolupament d'un turisme sostenible.

6. El futur del paisatge
El futur del paisatge del Priorat depèn de la capacitat dels pagesos i de les institucions per mantenir i millorar aquest patrimoni únic.



2- « Protéger, gérer, aménager » L'inséparable triptyque de la Convention européenne

L'article 1 b qui définit la « **politique du paysage** » reprend le dernier § du préambule

La plupart des pays visités par la Mission comprend des paysages sous statut (Italie : **loi de 1939**, Suisse : **inventaire fédéral**, Pays-Bas : **Nationale Landschappen**, Royaume Uni : **AONB**) et des politiques de qualité destinées aux paysages de droit commun

Les paysages « protégés » doivent aussi être « gérés » et « aménagés » dès lors que cela permet de maintenir et ne met pas en cause les « **aspects caractéristiques ou significatifs** » qui ont justifié leur statut

Ce sont les « **paysages de référence** » de la politique paysagère d'ensemble

Une stratégie paysagère d'échelle régionale doit tenir les **deux volets** (protégés/de droit commun) et y appliquer les **trois modes d'intervention**



2- « Protéger, gérer, aménager »

Une application évidente dans la nouvelle région Occitanie

L'est de la région est champion de la gestion active des paysages protégés :

5 grands sites de France labellisés et autant de démarche Grand Site en cours (sans compter deux patrimoines mondiaux...)

Et l'Occitanie-de-l'ouest est très avancée en matière de paysages du quotidien (cf ouvrage « De la connaissance au projet », travail sur les atlas, et, évidemment 12 années de réseau d'acteurs !

Elle va bénéficier aussi d'un travail en commun avec la Catalogne.

Conditions réunies pour mettre en place un exemple national de stratégie régionale (Etat + collectivité régionale) comme cela devrait être

recommandé dans le rapport d'inspection. **Soyez au rendez-vous !!**



3- Stratégies « centrales » et initiatives locales une tendance européenne identifiée...

- Les pays ou régions visités ont mis en place des **outils nationaux/régionaux** plus ou moins complets de mise en œuvre de la CEP
- L'élément nouveau constaté par la mission est l'émergence récente d'**initiatives locales** « bottom-up » (= *del debat cap al dessus?*) :
- Exemples (outre les « **cartas** » catalanes):

Parc agricole sud-Milan : les « parcs dans le Parc »

L'Irish Uplands Forum

Le programme 2014-2017 de l'**OFAG**, en suisse



3- Stratégies « centrales » et initiatives locales

Réponses occitanes identifiées...

- *Del dessus...*
- Une couverture optimale par les **atlas**
- l'animation d'un **réseau** de professionnels et d'acteurs
- *Del debas...*
- Un réseau significatif de **plans de paysage** : vers une animation déconcentrée ?
- Des **OGS issues du terrain** (Salagou, Minerve, ..)
- Autres initiatives spécifiques à la région (inventaires, actions éducatives, restauration de paysages dégradés...) ?



Merci de votre attention.

La parole circule...



Parangonnage européen. Lecture de paysage dans le Brabant Wallon